

Département de Seine et Marne

Commune de Varreddes

Compte rendu de la séance du 29 juin 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-neuf juin, à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué à la date du 23 juin 2021, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MENIL Jean-Pierre, Maire.

Etaient présents : Monsieur MENIL Jean-Pierre, Monsieur MESSANT Francis, Madame DAOUST Michèle, Monsieur THERRAULT Georges, Madame DA ROCHA ARAUJO Joana, Monsieur VANDEVOORDE Maurice-Olivier, Monsieur VIGNAL Philippe, Monsieur BALEMBOIS Philippe, Madame CAMUS Valérie, Madame DOS SANTOS Carole, Monsieur DENIS Sébastien, Monsieur GOBERT Sylvain, Madame LANTENOIS Estelle, Madame COLIN Océane, Monsieur SAULNIER Ludovic, Monsieur EIMECKE Jean-Philip

Pouvoirs : Madame VALET Christine par Monsieur MESSANT Francis

Absents excusés : Madame PEYRE PRADIER Marlène, Monsieur NAVE Bruno

Secrétaire de séance : Monsieur BALEMBOIS Philippe

Ordre du jour :

- 1) Présentation de la révision du Plan Local d'Urbanisme par le Cabinet Greuzat
- 2) Fixation du tarif de la cantine scolaire
- 3) Fixation du tarif de l'accueil de loisirs
- 4) Fixation du tarif de location de la salle polyvalente
- 5) Convention de Projet Urbain Partenarial
- 6) Réfection de trottoirs
- 7) Affaires diverses

Le compte-rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

1) Présentation de la révision du Plan Local d'Urbanisme par le Cabinet Greuzat

Le cabinet GREUZAT représenté par Monsieur Simon LEROUX présente au conseil municipal le rapport de présentation du P.L.U. réalisé conjointement avec la commission d'urbanisme et en respect avec la procédure d'avancement du P.L.U.

La prochaine étape consistera à réaliser un "arrêté de projet" en conseil municipal en septembre prochain. Une enquête publique sera ensuite réalisée, en fin d'année 2021 ou au début 2022, juste après la consultation des PPA.

2) Fixation du tarif de la cantine scolaire

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le contrat, d'une durée de 3 ans, souscrit avec Convivio pour la fourniture des repas de la cantine scolaire et pour les goûters de l'accueil de loisirs. Cette société propose un avenant tarifaire pour l'année scolaire 2021-2022.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant proposé par Convivio au prix de 2.5115 € T.T.C. le repas et de 0.4489 € T.T.C. le goûter.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à fixer le prix du repas de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2021/2022.

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe :

- ◆ le prix du repas de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2020/2021, à 4,50 €, prix identique à celui de l'année scolaire 2020/2021
- ◆ le tarif de la cantine à 2.00 € pour les enfants relevant d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) alimentaire, pour l'année scolaire 2021/2022

3) Fixation du tarif de l'accueil de loisirs

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à fixer les tarifs de l'accueil de loisirs à compter du 1er septembre 2021.

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs de l'accueil de loisirs, comme suit :

- par jour et par enfant habitant les communes de Varreddes et Marcilly :

- Tarif pendant les périodes scolaires (sauf mercredi) :

| Quotient familial | Accueil du matin | Accueil du soir y compris goûter |
|--------------------|------------------|----------------------------------|
| de 0 à 1 067 € | 2,00 € | 3,00 € |
| de 1 068 à 1 524 € | 2,50 € | 3,50 € |
| au delà de 1 524 € | 3,00 € | 4,00 € |

- Tarif du mercredi pendant les périodes scolaires :
(goûter et repas compris)

| Quotient familial | Fréquence | 1 enfant | 2 enfants | 3 enfants |
|--------------------|-------------|----------|-----------|-----------|
| de 0 à 1 067 € | Journée | 14,00 | 13,50 € | 13,00 € |
| | 1/2 journée | 8,00 € | 7,50 € | 7,00 € |
| de 1 068 à 1524 € | Journée | 16,00 € | 15,50 € | 15,00 € |
| | 1/2 journée | 9,00 € | 8,50 € | 8,00 € |
| au delà de 1 524 € | Journée | 18,00 € | 17,50 € | 17,00 € |
| | 1/2 journée | 10,00 € | 9,50 € | 9,00 € |

- par jour et par enfant habitant la commune de Varreddes :

- Tarif pendant les vacances scolaires :
(goûter et repas compris)

| Quotient familial | Fréquence | 1 enfant | 2 enfants | 3 enfants |
|--------------------|-------------|----------|-----------|-----------|
| de 0 à 1 067 € | Journée | 14,00 | 13,50 € | 13,00 € |
| | 1/2 journée | 8,00 € | 7,50 € | 7,00 € |
| de 1 068 à 1524 € | Journée | 16,00 € | 15,50 € | 15,00 € |
| | 1/2 journée | 9,00 € | 8,50 € | 8,00 € |
| au delà de 1 524 € | Journée | 18,00 € | 17,50 € | 17,00 € |
| | 1/2 journée | 10,00 € | 9,50 € | 9,00 € |

- par jour et par enfant n'habitant pas la commune de Varreddes :

- Tarif pendant les vacances scolaires :
(goûter et repas compris)

| Fréquence | 1 enfant | 2 enfants | 3 enfants |
|-------------|----------|-----------|-----------|
| Journée | 20,00 | 19,00 € | 18,00 € |
| 1/2 journée | 12,50 € | 11,50 € | 10,50 € |

4) Fixation du tarif de location de la salle polyvalente

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à fixer les tarifs de location de la salle polyvalente, à compter du 1er septembre 2021.

Le conseil municipal, décide, par 12 voix pour de ne pas augmenter les tarifs de location de la salle polyvalente (5 voix pour une augmentation de 1 %).

5) Convention de Projet Urbain Partenarial

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la possibilité offerte par le Code de l'Urbanisme à la commune de conclure avec les propriétaires de terrains, les aménageurs ou les constructeurs, des conventions de projet urbain partenarial (P.U.P.) prévoyant la prise en charge financière de tout ou partie des équipements publics rendus nécessaires par une ou plusieurs opérations d'aménagement ou de construction.

La société Les Terres à Maisons Ile de France doit réaliser un programme immobilier de 19 logements, rue Victor Clairret, sur les parcelles cadastrées section D n° 2 et 170. Ce projet nécessite l'extension de la mairie et la société Les Terres à Maisons Ile de France participera financièrement dans le cadre d'une convention de projet urbain partenarial selon les modalités suivantes : 5 000 € par logement soit un total de 95 000 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention de projet urbain partenarial avec Les Terres à Maisons Ile de France, selon les modalités définies ci-dessus.

6) Réfection de trottoirs

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis de l'entreprise T.P.L.V. METIVIER d'un montant de 47 955,00 € T.T.C. pour réaliser des travaux de réfection de voirie et trottoirs dans différents endroits de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce devis et autorise Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

7) Affaires diverses

Monsieur le Maire indique que le contrôleur du feu tricolore au carrefour de la rue du Bourreau et de la rue Victor Clairret qui ne fonctionne plus va être remplacé moyennant 6 600 € T.T.C.

Monsieur le Maire fait un point sur les inondations survenues par trois fois à l'école maternelle suite aux violents orages.

Du matériel est détérioré et les dalles du sol se décollent ce qui va nécessiter la réfection de tous les sols.

Il rappelle que les écoles sont gérées par le syndicat intercommunal des écoles primaires et maternelles de Varreddes et Marcilly et que ces deux communes contribuent financièrement à ce syndicat. Les travaux de réfection des sols et d'achat de nouveaux matériels seront réglés par le syndicat mais il est nécessaire que la commune de Varreddes effectue un versement au syndicat.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer un virement de crédit pour permettre ce versement.

Monsieur MESSANT indique :

~ que Monsieur PORTIER quitte la présidence de l'association Sports et Loisirs VTT. Il le remercie pour les nombreuses années qu'il a consacrées à ce club

~ que la commission "Bien-être et santé organise une journée "bien-être et santé, bien vivre à Varreddes" le 19 septembre 2021

~ que le comité des fêtes organise le marché rural le 3 octobre 2021.

Madame DAOUST précise qu'à la rentrée prochaine tous les postes seront pourvus dans les écoles et que des équipements numériques vont être installés dans trois classes de l'école élémentaire.

Monsieur THERRAULT note une recrudescence des demandes d'autorisation d'urbanisme, sur les six premiers mois de 2021, autant de dossiers ont été instruits qu'en un an.

Monsieur VANDEVOORDE indique :

~ que les marquages au sol et l'aménagement de la salle de vidéo surveillance sont terminés

~ que l'extension du réseau d'éclairage public ruelle Jean Piettre et sente de la Pierre à Son devrait être terminé sous quelques jours.

Séance levée à 22 heures 50.